

Annonces légales et judiciaires

BOURRAT LOGISTIQUE

SAS au capital de 78 000 euros
Siège social : 21 RUE BENOIT D'AZY,
03100 MONTLUCON
917 250 136 RCS MONTLUCON

Aux termes d'une décision du 30 mai 2025, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 21 RUE BENOIT D'AZY, 03100 MONTLUCON au 240 ROUTE DES SORBIERS - ZONE AXE 7 OUEST, 26140 ALBON à compter du 1^{er} juin 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au RCS de MONTLUCON sous le numéro 917 250 136 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de ROMANS SUR ISERE.

Président : la société BERT DEV, SAS au capital de 6 837 948 euros, dont le siège social est 240 ROUTE DES SORBIERS - ZONE AXE 7 OUEST, 26140 ALBON, immatriculée au RCS sous le numéro 830 994 513 RCS ROMANS SUR ISERE

Représentée par Monsieur Patrice PERICARD, Président
POUR AVIS
La Présidente

PIERRE BRUNE

Groupement Agricole d'Exploitation en
Commun au capital de 90 000 euros
Siège social : Quartier Fourcinet
26310 VAL MARAVEL
RCS ROMANS SUR ISERE 801 866 906

Aux termes du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 01.04.2025, les associés ont pris acte de nomination comme nouveau gérant de Monsieur Sébastien JUGE domicilié 429 route de Maravel 26310 VAL MARAVEL à compter de ce jour.

Statuts mis à jour en conséquence.
Inscription modificative au RCS de ROMANS
Pour avis
La Gérance

ELECTRICITÉ AUTO RONDOT

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 10 rue Palestro
26100 ROMANS SUR ISERE
RCS Romans 908 687 379

Aux termes d'une décision en date du 10 mai 2025, l'associé unique a décidé :
- de transférer le siège social du 10 rue Palestro, 26100 ROMANS SUR ISERE au 18 rue de la Déportation 26100 Romans à compter du 10 mai 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis
La Gérance

FERME MROZ

Groupement Agricole d'Exploitation en
Commun au capital de 48 560 €
Siège Social : 1360 Route des Bayles
26470 LA MOTTE CHALANCON
RCS ROMANS 453 786 071

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14.04.2025, les associés ont nommé en qualité de cogérant Monsieur Léo MROZ demeurant 1360 Route des Bayles 26470 LA MOTTE CHALANCON.

Mise à jour des statuts.
Inscription modificative au RCS de ROMANS.
Pour avis

AMÉNAGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL APPORTS DE BIENS PROPRES A LA COMMUNAUTE

Suivant acte reçu par Maître Florian SAINT-DIZIER, Notaire à MONTMEYRAN (26120), 8 Grande Rue, CRPCEN 26079, le 16 juin 2025,

Monsieur Denis Gilbert FAURE, et Madame Marie-Pierre BERANGER, retraitée, demeurant ensemble à MONTMEYRAN (26120) 994 chemin des Couriols les Dorelons, nés le mari à VALENCE (26) le 2 août 1962, et l'épouse à TAIN-L'HERMITAGE (26) le 7 septembre 1962,

Mariés à la mairie de UPIE (26120) le 28 août 1982 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable ; régime non modifié depuis.

Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, d'aménager leur régime matrimonial par voie d'apport à la communauté de biens appartenant en propre à Monsieur FAURE afin qu'ils deviennent communs.

Bien apporté
A MONTMEYRAN (DRÔME) 26120, 994 Chemin des Couriols,

Une maison à usage d'habitation avec terrain attenant
Cadastrée section YM n° 2 lieudit « 99 che des Couriols » de 15 a 16 ca.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Florian SAINT-DIZIER, notaire à MONTMEYRAN (26120) 8 grande Rue.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le Juge aux Affaires Familiales du Tribunal Judiciaire compétent.

Pour avis et mention.
Maître SAINT-DIZIER.

Etude de Maîtres Stéphane ESTOUR et Cécile PAGES, Notaires associés à CREST (Drôme), 6 quai des Maronniers

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Stéphane ESTOUR, Notaire Associé à CREST, 6, quai des Maronniers, le 12 juin 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : RIVE DE LA DROME.
Siège social : VERCHENY (26340), 300 rue de l'École.
Durée de QUATRE VINGT DIX NEUF (99) années.

Capital social: MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500.00 EUR).

Les apports en numéraire pour un montant de MILLE CINQ CENT euros (1.500 €).
Les parts sont librement cessibles entre associés toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérants : Monsieur Franck Jules MONGE, demeurant à VERCHENY (26340) 300 chemin des Vignes, né à DIE (26150) le 21 octobre 1964.

Monsieur Mathurin Pierre Gaspard MONGE, demeurant à VERCHENY (26340) 300 rue de l'école, né à VALENCE (26000) le 26 novembre 1995.

Monsieur Dylan LABADIE, demeurant à LORIOLE-SUR-DROME (26270) 70 avenue de la République, né à DIE (26150) le 26 avril 1995.

Immatriculation : RCS ROMANS SUR ISERE.
Pour avis
Le notaire.

ERGAOMNES AVOCATS

SELARL MARY MOREAU
22 rue des Hortes - 30100 ALES
Tél. : 04 66 52 19 69

ACPAMA

SAS au capital de 9 601 000 €
Siège Social 5020 Route de Montéliet
26120 CHABEUIL
930 475 116 RCS ROMANS

L'Associé Unique le 30/03/2025 a augmenté le capital social de 9 600 000 € par voie d'apport en nature.

Ancienne mention : 1 000 €
Nouvelle mention : 9 601 000 €
POUR AVIS
Le Président

DJ FITNESS

Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : 75 SENTIER DE BACHASSIER 26120 CHABEUIL
831 009 709 RCS ROMANS

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 12 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 15 000 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : la cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Monsieur Jean-Marc DEMOL et Monsieur David DEMOL, cogérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Jean-Marc DEMOL
demeurant 20 Impasse du hameau de la Motte 26800 PORTES-LES-VALENCE
DIRECTEUR GÉNÉRAL :
Monsieur David DEMOL
demeurant 75 Sentier des Bachassiers 26120 CHABEUIL

Pour avis
Le Président

Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Maître Stéphane ESTOUR, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Stéphane ESTOUR et Cécile PAGES », titulaire d'un Office Notarial à CREST, 6, quai des Maronniers, le 5 juin 2025, a été cédé un fonds de commerce par :

La Société dénommée MALO, dont le siège est à CREST (26400) 8 place de la Liberté, identifiée au SIREN sous le numéro 849 957 931 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS-SUR-ISERE.

Au profit de la Société dénommée SARK OLINI26, dont le siège est à AOUSTE-SUR-SY (26400) 1 chemin de l'île, identifiée au SIREN sous le numéro 943 010 116 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de ROMANS-SUR-ISERE.

Désignation du fonds : fonds de commerce de restauration, pâtisserie, traiteur, snack, pizzeria, vente à emporter de plats cuisinés et de pizzas, café comptoir, bar et débit de boissons sans alcool sis à CREST (26400) 8 Place de la Liberté, connu sous le nom commercial LA PIZZERIA.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de CENT VINGT MILLE EUROS (120 000.00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'Office Notarial de Maître Stéphane ESTOUR, notaire associé à CREST (26400) 6 quai des Maronniers où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
Le notaire.

SASU JEANVINS

Constitution

Le 2 mai 2025 a été constituée la SASU JEANVINS.

Siège social : 105 Impasse Violettes, 26210 Saint Sorlin-en-Valloire.

Capital : 50 euros.

Objet social : Achat vente vins épicerie, vente fabrication biscuits chocolats sur les marchés

Durée : 99 ans.
Le gérant
Marron Jean-Claude



APPEL À CANDIDATURES SAFER AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Publication effectuée en application des articles L.141-1, L.141-2, L.143-3 et R.142-3 du Code rural et de la pêche maritime.

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'attribuer par rétrocession, échange ou sous-traitement tout ou partie des biens suivants qu'elle possède ou qu'elle envisage d'acquérir :

AS 26 25 0123 01 - VR : superficie totale : 1 ha 84 a 29 ca dont 19 a 00 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Oui en partie. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : VAUNAVEYS-LA-ROCHETTE (1 ha 84 a 29 ca) - 'LES AYASSES' : ZE-55280ZM-16-136-139-140 - '1445 RTE DE UPIE' : 280ZM-18. Zonage : N, A. Occupation : Libre

AS 26 25 0105 01 JMC : superficie totale : 2 ha 25 a 74 ca. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : BÉSAYES (2 ha 25 a 74 ca) - '1675 RTE DE TOURNIOL' : ZH-8. Zonage : A. Occupation : Libre

AS 26 25 0134 01 MV/ALP : superficie totale : 6 ha 63 a 70 ca dont 2 ha 76 a 60 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Habitation et dépendance. Parcellaire : CHÂTEAUNEUF-DE-GALAURE (6 ha 63 a 70 ca) - 'LA FABRIQUE EST' : ZM-8 - '1280 RTE ST DONAT' : ZN-72 - '1290 RTE ST DONAT' : ZN-75 - 'MARCANDIERE SUD' : ZN-6-73-74. Zonage : N, A. Occupation : Libre

AS 26 25 0135 01 PV : superficie totale : 23 ha 81 a 35 ca dont 50 a 10 ca cadastrée en bois. Agri. Bio. : Non. Bâti : Bât. à usage professionnel. Parcellaire : SUZE-LA-ROUSSE (23 ha 81 a 35 ca) - 'LES HAUTES PALUS' : AI-2-3-4-5-13-14-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-77-78-79-80-143-144AK-27-42-43-47-48-49-55 - 'LE SERRE-DU-PRIEUR' : AK-236-237-238-239-240-245 - 'ORGEATS' : AK-255-256-259-260-261-306-307-308-311-320-321-322 - 'SAINT-SAUVEUR' : AK-175-176-178-179-180-181-182-184-185 - 'LA VABRE' : AN-503-505-669-670. Zonage : A. Occupation : Libre

CET AVIS NE SAURAIT EN AUCUN CAS ÊTRE CONSIDERÉ COMME UN ENGAGEMENT DE LA SAFER A L'EGARD DES CANDIDATS. Les personnes intéressées devront déposer leur candidature au plus tard dans un délai de 2 jours ouvrés suivant la date du 04/07/2025 (passé ce délai, les demandes ne seront plus prises en considération), soit en ligne sur le site internet de la Safer <http://www.safer-aura.fr>, soit par mail à direction26@safer-aura.fr (voire par écrit postal). Elles pourront obtenir toutes informations utiles auprès du siège de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes à LYON ou, plus particulièrement, auprès du service départemental de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes, 85 rue de la Forêt - CS 10150 26905 VALENCE 9 Mail : direction26@safer-aura.fr

Notez-le

GUINGUETTE DES VIGNERONS DE GRIGNAN

Un rendez-vous œnotouristique qui lance la belle saison

Le 7 juin dernier se tenait la seconde édition de la Guinguette des Vignerons de Grignan-les-Adhémar au jardin méditerranéen. Une soirée « viticole » pour les amateurs de vins comme les novices dans un cadre grandiose. Brasero, bar à vins et à cocktails, DJ set et rencontres avec les vignerons passionnés de l'appellation étaient au programme (une vingtaine de domaines ont participé) et plus de 900

personnes se sont donnés rendez-vous pour l'occasion.

« L'évènement s'est très bien passé, l'ambiance était festive sous un soleil estival. Ce style de rendez-vous fonctionne bien dans la région et d'autres temps forts se succéderont tout au long de l'été au cœur des vignes de l'appellation », a indiqué Magali Ayglon, responsable administrative de l'appellation Grignan-les-Adhémar. ■



© Clairdelune

COLLECTE DE SMARTPHONES USAGÉS

Le collège de Nyons récompensé

Pour la deuxième année consécutive, le Département de la Drôme a organisé une grande opération de collecte de téléphones portables usagés et inutilisés dans les collèges ce printemps. 406 téléphones, 24 tablettes, 527 câbles et chargeurs et 659 paires d'écouteurs ont ainsi été collectés au printemps dans quinze collèges de la Drôme. L'opération a été menée par le Département en partenariat avec l'Association départementale d'information sur le logement (Adil) de la Drôme et l'opérateur Orange.

Le 5 juin, la vice-présidente du conseil

départemental en charge notamment de l'éducation, Véronique Pugeat, a remis le prix de cette collecte 2025 au collège René Barjavel de Nyons. ■



Par arrêté interministériel du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021, les annonces légales et judiciaires ont une tarification au caractère en 2025, soit 0,193 euro HT le caractère.

Les annonces de constitutions, cessations, changement de patronyme et modifications unitaires ainsi que les procédures collectives (ouverture et fermeture) sont forfaitisées.

Les annonces de modifications comportant plusieurs événements sont tarifées au caractère. Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

Plus d'informations sur <https://www.agriculture-dromoise.fr>, rubrique publications légales

Confiez-nous vos annonces légales et judiciaires, avis d'enquêtes publiques, annonces administratives... Béatrice et Nathalie sont à votre service...

une adresse mail à votre service :
✉ legales@agriculture-dromoise.fr